

*Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 12 janvier 2006*

Etaient Présents

<i>Bourqueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes RIPAUD et SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ et GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, LILA, DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PICHOT.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	:
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Etaient Excusés

<i>Chouzé-sur-Loire</i>	: Mme GOUPIL DE BOUILLE.
<i>La Chapelle-sur-Loire</i>	: Mme FOUQUET, Mr PINARD.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr MUREAU.

Absent

<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.
-------------------	---------------

Secrétaire de séance

Mr JUNGES.

Ordre du Jour

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame la Présidente présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2006.

Elle ne souhaite pas rappeler les réalisations « 2005 » car elles ont été largement détaillées sur le dernier lien.

Elle tient à remercier l'ensemble des élus de la Communauté de Communes ainsi que le personnel pour le travail accompli en 2005.

Elle énumère les principales actions qui seront développées en 2006, il s'agit :

- La réhabilitation du terrain de sports du collège,
- La mise en service de la Maison de la Formation et de l'Accueil Social,
- La réalisation des circuits « vélo »,
- La poursuite des actions en matière de développement économique,
- La révision de nos statuts pour la définition de l'intérêt communautaire,
- La reprise de l'étude de Morgane MERESSE par la Commission Tourisme,
- L'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- La réflexion concernant le plan d'eau des Ténières,
- La mise aux normes CEE et relance de l'activité Abattoir,
- Après l'étude, les actions dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.
- ...

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

8 DECEMBRE 2005

Ce document est adopté à l'unanimité sans observation.

2 – ELECTION D'UN 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que Monsieur Pascal PINARD, 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil avait fait savoir, par courrier en date du 26 octobre 2005, qu'il démissionnait de ce poste pour raisons personnelles.

Cette démission, qui prenait effet à la date du 1^{er} novembre 2005.

Elle obtient l'accord de l'Assemblée pour pourvoir à son remplacement et demande si des personnes sont candidates pour ce poste de 3^{ème} Vice-président.

Monsieur Claude GODIN propose sa candidature.

Le dépouillement du scrutin à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	:	17
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	17
Bulletins blancs ou nuls	:	1
Reste pour suffrages exprimés	:	16
Majorité absolue	:	9
A obtenu Monsieur Claude GODIN	:	16 voix.

Monsieur Claude GODIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 3^{ème} Vice-Président. Il aura en charge le Tourisme et l'Abattoir Intercommunal.

Cette nomination prendra effet à la date du 16 janvier 2006.

3 – MAISON DE LA FORMATION – INSTALLATION TELEPHONIQUE

Monsieur LE COZ rappelle les besoins en équipement téléphonique pour la Maison de la Formation et souligne qu'une petite étude technique confiée à la société A.T.F. a permis de déterminer avec précision les besoins.

Un cahier des charges a été établi pour lancer une consultation.

Trois entreprises spécialisées, contactées par la Communauté de Communes, ont fait parvenir leurs offres qui se détaillent comme suit :

Offre de Base

	H.T.	TVA 19.6 %	T. T. C.
GROUPE T.C. - Tours (37)	8 477.00 €	1 661.49 €	10 138.49 €
T.F.C. - Saint Avertin (37)	9 185.00 €	1 800.26 €	10 985.26 €
COMASYS - Tours (37)	10 820.00 €	2 120.72 €	12 940.72 €

Options Variantes

	Option n° 1 : Maintenance	Option n° 2 : Logiciel de taxation
GROUPE T.C. – Tours (37)	280.00 €	510.00 €
T.F.C. - Saint Avertin (37)	305.00 €	490.00 €
COMASYS - Tours (37)	390.00 €	<i>Non Chiffré</i>

MONTANT APRES VERIFICATIONS

	H.T.	TVA 19.6 %	T.T.C.
GROUPE T.C. - Tours (37)	8 477.00 €	1 661.49 €	10 138.49 €
T.F.C. - Saint Avertin (37)	9 185.00 €	1 800.26 €	10 985.26 €
COMASYS - Tours (37)	10 820.00 €	2 120.72 €	12 940.72 €

Il sollicite l'avis de l'Assemblée au vu du résultat de cette consultation.

Après un échange d'information,

L'Assemblée, à l'unanimité,

RETIENT l'offre faite par le Groupe T.C. qui s'avère être la mieux disante.

Son montant s'élève à 8 477.00 euros H.T.

L'Assemblée décide également de prendre le logiciel de taxation pour un montant de 510.00 euros H.T. également fourni par cette Société.

La maintenance sera confiée au Groupe T.C. qui propose une offre fixée à 280.00 euros H.T. par an.

Cette maintenance commencera à courir après la garantie du matériel, soit un an après la date d'installation.

Le Conseil Communautaire décide également de solliciter auprès du Conseil Régional (dans le cadre du Contrat de Pays) une aide pour la mise en place du mobilier et des équipements concernant le téléphone et l'informatique.

Cette aide sera plafonnée à 20 400 euros (c'est la somme qui a été réservée pour cette opération).

4 – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

La Présidente rappelle à l'Assemblée que pour le salage des peaux, les agents de l'abattoir utilisent du sel fourni par la société « *Le Marché aux Cuirs de l'Ouest* » située à Bain de Bretagne en Ille et Vilaine (35).

N'ayant pu être livrés dans les délais habituels, les agents de l'abattoir ont dû s'approvisionner localement afin de pouvoir assurer leur mission convenablement.

La Communauté de Communes a réglé une facture auprès de la société TERRENA qui s'élève à 43.75 euros, la société Le Marché aux Cuirs de l'Ouest s'étant engagée à rembourser la Collectivité,

L'Assemblée est donc invitée à se prononcer sur le remboursement de cette avance.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que cette fourniture de sel doit être supportée par la société « Le Marché aux Cuirs de l'Ouest »,

AUTORISE sa Présidente à émettre un titre de recette de 43.75 €uros à l'encontre de ladite société pour constater le remboursement.

5 – MISE AU NORMES DES BÂTIMENTS

Monsieur LE COZ rappelle que lors d'une visite d'un inspecteur du travail chez Monsieur BRUN Thierry, tailleur de Pierres dans la Zone d'Activités de Benais, quelques anomalies ont été signalées au niveau des circuits électriques.

Suite à ce constat et pour être en conformité avec le règlement actuellement en vigueur, il rappelle également que l'Assemblée avait lancé une consultation auprès d'organismes agréés et avait retenu le cabinet VERITAS.

Ce contrôle a été effectué, il concernait 17 bâtiments appartenant ou mis à la disposition de la Communauté de Communes.

16 bâtiments font l'objet de remarques pour lesquelles il faudra intervenir.

Il propose de lancer une consultation auprès d'artisans locaux.

La Communauté de Communes approuve cette démarche et décide de contacter les entreprises ci-dessous nommées :

- GAVEL de Benais
- FALCHI de Bourgueil
- SM Elec de Saint-Nicolas-de-Bourgueil
- FUMARD de Chouzé-sur-Loire
- GEORGET de Benais

6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Madame la Présidente souligne que Christine ARNAULT, agent administratif en charge de la comptabilité de la Communauté de Communes et de diverses autres tâches, a été reçue au concours d'adjoint administratif territorial.

Considérant que les missions conférées à Christine ARNAULT justifiaient une nomination à ce nouveau grade, elle propose :

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, de créer un poste d'Adjoint administratif avec effet du 1^{er} février 2006 pour son service comptabilité.

Elle précise :

1. Que l'agent affecté à ce poste assurera les tâches que lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.
2. Que cet emploi sera pourvu en application du décret n° 87-1109 en date du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux.

La Présidente requiert ensuite l'accord de l'Assemblée délibérante afin de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 35 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,

DECIDE, à l'unanimité,

DE CREER, avec effet au 1^{er} février 2006, un poste d'adjoint administratif Territorial, à raison de 35 heures par semaine,

DE POURVOIR ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

7 – TERRAIN D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Madame la Présidente fait le point sur l'avancement du dossier précisant que le permis de construire récemment déposé avait été déclaré incomplet, l'architecte n'ayant pas joint toutes les pièces nécessaires et obligatoires pour assurer l'instruction.

Elle souligne que la D.D.E. avait précisé que ce futur équipement était « traité » comme un bâtiment recevant du public et qu'il y aurait donc les consultations habituelles auprès des différents services.

Elle rappelle les délais de réalisation fixés par la loi, à savoir :

- *Achèvement des travaux le 30 juin 2006.*

Afin de pouvoir respecter ce délai, elle propose d'engager la phase « *appel d'offres* » dans le cadre de la mission confiée à l'architecte, précisant que de toute manière la notification des marchés ne pourra être validée qu'après avoir eu la certitude que l'Etat apporte son soutien financier.

Elle demande l'avis de l'Assemblée pour lancer cette phase « *appel d'offres* » et propose 2 suggestions :

1. lancer la phase appel d'offres dès maintenant
2. attendre l'avis des services de l'Etat avant de lancer cette phase.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- *Pour le lancement de cette phase dès maintenant* : *11*

Elle détaille ensuite le plan de financement qui s'articule comme suit :

DEPENSES	Montant en € H.T.	RECETTES	Montant en € H.T.
Tous travaux	405 972.00 €	ETAT	128 052.00 €
Maîtrise d'œuvre	49 500.00 €	Conseil Général	18 300.00 €
Assistance M.O.	14 209.00 €	C.A.F. 37	44 250.00 €
Divers - Etudes diverses	10 000.00 €	Autofinancement et emprunt Com Com	289 079.00 €
TOTAL DEPENSES H.T.	479 681.00 €	TOTAL RECETTES H.T.	479 681.00 €

et propose à l'Assemblée de le valider pour la suite à donner.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable.

8 – ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – REDEVANCE SPECIALE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 10 avril 2003, le Conseil Communautaire l'avait autorisée à signer une convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (S.M.I.P.E) pour la mise en place d'une redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette convention concernait uniquement l'exercice 2003.

Chaque année le montant de cette redevance est réactualisé.

Pour l'année 2006, elle donne lecture d'un projet de convention qui fixe le montant de la redevance spéciale à 1 064 €uros (*soit une augmentation de 2.20 % par rapport à l'année 2005*).

Elle sollicite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu sa Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable et,

AUTORISE sa Présidente à signer la convention à intervenir au titre de l'année 2006 entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le S.M.I.P.E.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité.

9 – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

CONTRAT ENFANCE

Madame la Présidente rappelle que le compte rendu de la réunion qui avait précédé la signature du contrat avait été adressé par erreur au comité consultatif « *Enfance et Jeunesse* » alors que cela concernait le comité consultatif « *Action Sociale* ».

Un envoi complémentaire avait été fait pour régularisation.

Lors de la précédente réunion, la Présidente avait été autorisée à signer ce contrat mais il avait été convenu que si une personne concernée par l'envoi complémentaire voulait faire part d'une éventuelle observation, il suffisait qu'elle contacte le secrétariat de la Communauté de Communes.

Aucune observation n'a été formulée.

MAISON DE LA FORMATION

Madame la Présidente rappelle l'avancement du projet soulignant que le mobilier sera mis en place à la fin du mois de janvier 2006.

Elle souligne que toutes les associations concernées par ce projet vont être prochainement rencontrées.

Elle demande à Monsieur BESNIER, en sa qualité de Vice-président de l'association I.T.S., s'il a des informations à communiquer au sujet de la procédure de recrutement concernant cette Maison de la formation.

Il confirme que la procédure est en cours, quatre cabinets spécialisés ont été contactés et prochainement un choix pourra être fait.

Il pense que le recrutement ne pourra pas être effectif avant le 1^{er} mars 2006.

O.R.A.C.

Madame la Présidente précise qu'une demande présentée par Monsieur LESVIGNES de RESTIGNE a été validée.

AIDE A LA PIERRE

Madame la Présidente commente une réunion organisée à Tours par le Conseil Général. Un document concernant cette réunion est remis à chaque commune.

C.D.E.C.

Elle précise qu'un avis favorable a été donné pour l'installation dans la zone commerciale de Bourgueil des magasins DEFIMOD et CHAUSSEA.

TOUR DE TABLE

↳ ***Monsieur LE COZ***

GENS DU VOYAGE

Il commente un événement qu'il qualifie de « grave » à savoir :

Lorsque des agents de la Communauté de Communes et de la commune de Bourgueil sont intervenus pour nettoyer les abords du terrain, ils ont d'abord été accueillis par des insultes ; ensuite, un coup de carabine a été tiré à proximité de ces personnes vraisemblablement pour les intimider.

Très choquées, ces deux personnes sont parties déposer la ferraille à la déchetterie. Elles ont d'ailleurs pu constater très rapidement qu'une « équipe » était arrivée sur place pour reprendre la ferraille et la reporter sur le terrain d'accueil.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Monsieur LE COZ propose que les agents n'interviennent plus si des caravanes sont présentes.

L'Assemblée déplorant de tels faits, est tout à fait d'accord.

Madame SAILLET signale qu'elle a rencontré les gens du voyage actuellement stationnant sur le terrain. Ils souhaiteraient disposer d'un container pour stocker les nombreux détritiques actuellement entreposés.

Elle doit s'informer du coût que cela occasionnerait.

↳ ***Monsieur JUNGES***

A 85

Il rappelle une réunion prochainement organisée sur la signalétique.

POLE D'EXCELLENCE RURAUX

Il précise que Monsieur NOVELLI a l'intention de lancer une réflexion au niveau du Pays. Il invite la Communauté de Communes à se « positionner » au plus tôt. Madame GALBRUN commente le travail en cours au sein d'une commission qui travaille à l'échelle du Pays.

↪ *Monsieur COUSSEAU*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Suite à une question posée par l'un de ses administrés, il s'informe sur les rencontres qui ont eu lieu entre les élus du Bourgueillois et du Véron au sujet de la plate-forme Hyper U. Nadine SAILLET apporte les précisions nécessaires.

↪ *Monsieur GOURDON*

STADE ANNEXE DU C.E.S.

Il commente l'avancement des travaux soulignant le bon déroulement.

Il précise que le terrain ne pourra pas être opérationnel avant septembre 2006.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

Fait à Bourgueil, le 30 mars 2007

La Présidente,

Nadine SAILLET